

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 16 octobre 2024, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024) (RCG 23-028) :

**Ordonnance adoptée dans le cadre de l'événement HUB Montréal le 21 octobre 2024 – prêt de la salle d'exposition de la Biosphère (5)**

Cette ordonnance accorde une gratuité.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 18 octobre 2024

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat